

PROGRAMME

Réf. FBF : 12RD149, 12RD150
et 16RD532
Budget cumulé FBF : 295 k€

Bois des Alpes ou l'ascension d'une démarche...



▲ Atelier de l'Office national des forêts à Barrême (04). Le bâtiment a mobilisé près de 140 m³ de bois certifié Bois des Alpes, utilisant des essences alpines du sud comme le mélèze, le sapin, le pin noir ou le pin sylvestre des communes environnantes.

Créée en 2008, l'association Bois des Alpes s'est donné pour objectif de promouvoir les bois issus des massifs forestiers alpins. Une mission, soutenue depuis 2012 par France Bois Forêt, qui connaît aujourd'hui une véritable montée en puissance.

La naissance de Bois des Alpes part d'un constat : alors que le massif des Alpes figure parmi les territoires les plus forestiers de France, des problématiques récurrentes y sont identifiées. Difficultés de mobilisation des bois, fermetures de scieries et disparition d'entreprises, compétitivité moindre que certains produits importés... C'est pour redynamiser la filière que le Comité de massif décide en 2007 de porter un programme de valorisation du bois dans la construction. Bois des Alpes en constitue l'un des points forts.

Une association pour porter la démarche

Exploitants forestiers, transformateurs, prescripteurs, organisations interprofessionnelles et institutionnels se sont donc réunis au sein d'une association pour promouvoir l'utilisation des bois issus du domaine forestier alpin français. Il s'agit, dans le même temps, de contribuer à valoriser les compétences de la filière bois locale et de préserver l'emploi dans les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. « L'objectif est de refaire prendre conscience de la qualité des bois alpins et de leur

compétitivité économique face à la concurrence des bois du Nord notamment», explique Daniel Bignon, président de l'association.

Les actions de Bois des Alpes ciblent les entreprises, les collectivités, les prescripteurs et tous les acteurs en phase avec cette démarche. Le rôle de Bois des Alpes consiste notamment à fournir une aide technique aux entreprises pour les accompagner dans leur démarche de mise aux normes et de certification. L'association apporte également son soutien aux collectivités et aux maîtres d'ouvrage dans l'élaboration de leurs projets de bâtiments en bois et dans leur construction.

Une certification pour garantir la qualité

Pour accompagner la démarche, Bois des Alpes a mis en place une certification de produits et de services. Construit de façon concertée avec les organismes institutionnels et les professionnels de la filière, cet outil distinctif repose sur un référentiel technique accrédité par le Cofrac. Il garantit l'origine des bois : le périmètre d'approvisionnement du bois est défini par décret et la traçabilité est assurée à 100%. La certification atteste également les caractéristiques techniques des produits et le respect des normes en vigueur : bois écocertifiés, produits marqués CE (séchage obligatoire), classement structurel des bois avec résistance mécanique au-delà de C24. Enfin, les produits doivent être transformés localement dans le périmètre défini, élargi aux départements limitrophes. « Pour les entreprises, la certification constitue un capital confiance à faire valoir auprès de leurs

La Galerie de l'Alpe, au Jardin alpin du col du Lautaret (05), est composée de 105 m³ de bois massifs et collés certifiés Bois des Alpes, dont 14 m³ de mélèze et 11 de Douglas.

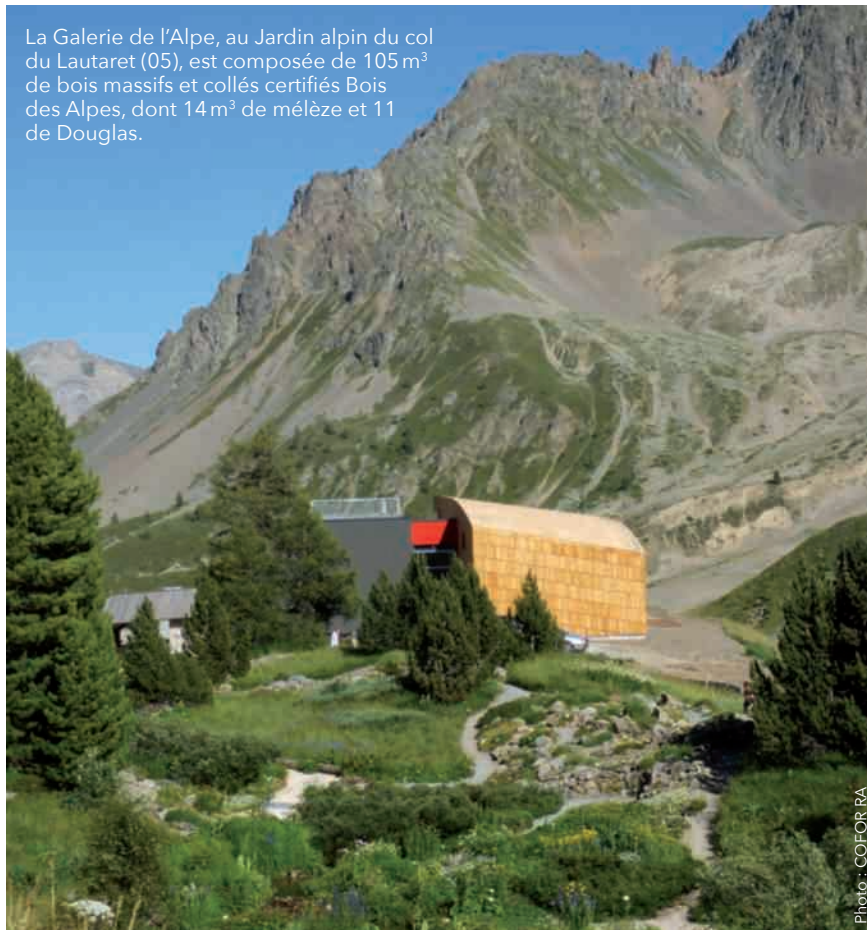


Photo : COFOR RA



Photo : BDA

▲ Des ouvrages très techniques peuvent être réalisés avec les bois issus des massifs alpins, comme, ici, le pont de Cognin (73).

EN RÉGION



Composé de grandes poutres de lamellé-collé en épicéa certifié Bois des Alpes, le bâtiment du conseil général de l'Isère, à Mens (38), est habillé d'un bardage en mélèze des Hautes-Alpes, également certifié Bois des Alpes.

Photo : Studio Erick Sallier, Création Architecte

clients. C'est une valeur ajoutée qui permet d'augmenter les ventes », précise Daniel Bignon.

« L'objectif est de refaire prendre conscience de la qualité des bois alpins et de leur compétitivité économique. »

L'entreprise dispose aussi d'un outil d'amélioration continue qui l'aide à évoluer et à être plus en phase avec les attentes du marché.

Une dynamique territoriale

Si Bois des Alpes compte aujourd'hui 28 entreprises certifiées auxquelles s'ajoutent une dizaine de dossiers encore à l'étude, une quarantaine de bâtiments pilotes

sont sortis de terre, ce qui représente plus de 5 000 mètres cubes de bois mis en œuvre, une centaine d'emplois et plus de 10 000 mètres cubes de grumes. Une quinzaine de projets sont par ailleurs en programmation. Des bâtiments qui en huit ans ont

vu leur profil évoluer : « Les volumes de bois utilisés dans les premiers projets ne dépassaient guère les 80 mètres cubes. Aujourd'hui, les volumes sont nettement supérieurs : le collège de Beaumont-les-Valence par exemple, dans la Drôme, met en œuvre 900 mètres cubes de bois ! » Plus de volume mais aussi plus de technicité avec des produits

bois préfabriqués notamment, qui permettent de répondre aux exigences des gros chantiers, et cela à un coût très compétitif.

Bois des Alpes est donc forte d'un réseau de bâtiments pilotes. Celui-ci est animé par les Communes forestières des deux régions concernées (ex-Rhône-Alpes et Paca) qui analysent les expériences et les capitalisent. En pleine ascension, la démarche Bois des Alpes est aujourd'hui devenue une référence reconnue, qui réussit à créer une chaîne de valeurs optimale entre la ressource et le produit fini, et dont les impacts profitent tant au territoire qu'à ses protagonistes. ♦

Pour en savoir plus :

- boisdesalpes.net
- fncofor.fr